

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2014

Séance du 17 novembre 2014

CG20141117_13
id. 1297

L'an deux mille quatorze le dix sept novembre , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL**

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la transformation de trois emplois d'assistants médico-techniques cadres de santé (catégorie A) en trois emplois d'ingénieurs territoriaux (catégorie A).

En effet, suite à la parution du décret n°2013-262 du 27 mars 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens para médicaux, le cadre d'emplois des assistants médico-techniques - cadres de santé a été modifié, avec affirmation du caractère médical de ce cadre d'emplois.

Il s'agit donc d'un grade en voie d'extinction au sein de notre collectivité.

C'est pourquoi, je vous propose de faire droit à la demande d'intégration dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, formulée par les deux cadres de santé concernés au sein du Laboratoire Vétérinaire Départemental.

Par ailleurs, un emploi vacant de cadre de santé doit également faire l'objet d'une transformation en un emploi d'ingénieur.

Je vous précise que la Commission Administrative Paritaire du 14 octobre 2014 et le Comité de gestion du 24 octobre 2014, ont émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et décider la transformation de trois emplois de cadre de santé en trois emplois d'ingénieur, tels que régis par le décret n°90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire réunie le 14 octobre 2014,

Vu l'avis du Comité de gestion du Laboratoire Vétérinaire réuni le 24 octobre 2014,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide la transformation de trois emplois de cadre de santé en trois emplois d'ingénieur, tels que régis par le décret n°90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET

